



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 18-20190705

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SOUS LA RUE LECONTE
DE LISLE A SAINT-JOSEPH – APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE
MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE
SAINT-JOSEPH**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 18-20190705**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SOUS LA RUE LECONTE DE LISLE A SAINT-JOSEPH – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH**

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Joseph a parmi ses projets actuels d'opérations, celui de l'aménagement et de la requalification de la rue Leconte de Lisle (ex-RD 33), située en centre-ville.

Le lot n° 1 de ce marché n° 18AO022, attribué par la Commune en décembre 2018 prévoit notamment la réalisation des réseaux d'eau usées et d'eau potable. La CASUD ayant la compétence sur ces deux missions depuis le 1^{er} janvier 2010. Ainsi, elle portera la maîtrise d'ouvrage sur ces réalisations incluses dans le marché global d'aménagement de la rue Leconte de Lisle.

Aussi, une convention a été prévue afin de poser les modalités techniques, financières et de suivi du dispositif mis en place sur cette opération qui permettra à la CASUD d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de percevoir à ce titre les financements pour tout ce qui concerne les travaux liés à l'assainissement des eaux usées et à l'alimentation en eau potable.

L'opération consiste en un programme de travaux allotis, allant du PR+000 au PR+850 de la rue Leconte de Lisle. La présente délibération vise le lot n°1 – VRD – qui comprend notamment les postes suivants pour la CASUD :

- Réalisation du réseau d'alimentation en eau potable :
 - . tranchées en terrain de toute nature,
 - . plus-values pour : surprofondeur, utilisation de BRH*, franchissement d'obstacles pour canalisations ou branchements, pour remplacement de coffrets compteur existants
 - . remblayage des tranchées et des fouilles,
 - . couches de roulement,
 - . dispositifs de fermeture des regards,
 - . regards de visite pour réducteur-stabilisateur de pression ou compteur,
 - . fourniture et pose de canalisations en fonte ductile à joint automatique du type « standard 2GS » ou similaire y compris toute sujétion,
 - . robinet-vanne, stabilisation de pression Amont Aval, boîte à crépine, ventouse, joint de démontage,
 - . branchements particuliers,
 - . compteurs de sectorisation,
 - . bouches à clé complètes pour chaussée,
 - . raccordement sur le réseau existant.

* Brise Roche Hydraulique

- Réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées :

- . tranchées en terrain de toute nature,
- . plus-values pour : surprofondeur, utilisation de BRH, franchissement d'obstacles pour canalisations ou branchements, surprofondeur regards préfabriqués (>1,30m),
- . remblayage des tranchées et des fouilles,
- . couches de roulement,
- . regards préfabriqués étanches-radiers cunette,
- . dispositifs de fermeture des regards,
- . canalisation en polychlorure vinyle CR8,
- . boîte de branchements EU.

Le coût prévisionnel de la part VRD (lot n°1) de cette opération d'aménagement est de 2.698.000 € HT. La part incombant à la CASUD au vu de ses compétences s'élève à 467.999,36 €, décomposés comme suit :

- Réalisation du réseau d'alimentation en eau potable : 222.367,24 €,
- Réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées : 245.632,12 €.

S'agissant notamment de travaux sur les réseaux de collecte des eaux usées et sur ceux de distribution en eau potable, les investissements programmés feront l'objet d'une sollicitation pour subvention auprès de l'Office de l'Eau. En effet, ces travaux répondent aux objectifs des fiches action 2.3 et 4.2 du programme opérationnel 2016-2021.

Ainsi, la CASUD soumettra à l'Office de l'Eau une demande de subventionnement pour la partie conventionnée au titre de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération, tel que suit :

Origines	Montants attribués (HT)
Office Régional de l'Eau	257.399,65 € soit 55 % du coût prévisionnel total de l'opération
Autofinancement	210.599,71 € soit 45 % du coût total prévisionnel de l'opération
Total Général HT	467.999,36 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des réseaux d'eaux usées et potable de la rue Leconte de Lisle à Saint-Joseph dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage (marché communal n° 18AO022 – lot 1) :

- . une participation de l'Office de l'Eau sollicitée à 257.399,65 € soit 55 % du montant prévisionnel des travaux
 - . une participation en autofinancement prévue à 210.599,71 € pour la CASUD soit 45 % du montant prévisionnel des travaux
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des réseaux d'eaux usées et potable de la rue Leconte de Lisle à Saint-Joseph dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage (marché communal n° 18AO022 – lot 1) :**
 - . **une participation de l'Office de l'Eau sollicitée à 257.399,65 €, soit 55 % du montant prévisionnel des travaux,**
 - . **une participation en autofinancement prévue à 210.599,71 € pour la CASUD, soit 45 % du montant prévisionnel des travaux.**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

